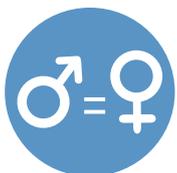




GENRE

L'ÉGALITÉ DE GENRE AU NIGER



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement

ÉGALITÉ DE GENRE AU NIGER

Résumé du contexte légal et politique

Le Niger a pris plusieurs engagements afin de promouvoir l'égalité de genre.

Ainsi, la Constitution consacre, entre autres, le principe d'égalité entre tous les nigériens et l'obligation de veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le Code de la nationalité permet à la femme nigérienne de transmettre la nationalité. Une loi instaure des quotas de 15 % et 25 % aux postes électifs et nominatifs. Le Code pénal punit certaines violences envers les femmes, les mutilations génitales féminines, le viol (mais pas entre époux) et le harcèlement sexuel. L'avortement n'est légal que si la vie de la mère est en danger.

Cependant, l'arsenal législatif comporte encore plusieurs lacunes. Le Code de la famille n'a jamais pu voir le jour pour des raisons socio-culturelles et religieuses. Le Code civil stipule que les hommes sont chefs de ménage et décident du domicile, subordonne l'ouverture d'un compte bancaire et l'exercice du commerce ou d'une profession à l'autorisation du mari et fixe l'âge de mariage des filles à seulement 15 ans contre 18 ans pour les garçons.

La coutume et la loi islamique font partie des sources du droit, et avec elles toute une série de dispositions inégalitaires telle que l'obéissance de la femme à son mari, l'absence de statut et toutes les conséquences que cela peut avoir pour les secondes épouses et les suivantes dans le cadre de la polygamie, une infériorisation du statut de la femme en matière d'héritage, de divorce (répudiation), de garde des enfants et de propriété¹.

Une politique nationale genre existe depuis 2008 (révisée en 2017), adossée d'un plan d'action décennal, des cellules genres ont été créées au sein de nombreux ministères et un Observatoire national pour la promotion de la femme a été mis en place. Un des principes directeurs de l'3N² est la prise en compte du genre dans toutes les actions, entre autres documents stratégiques³.

La Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) a été ratifiée avec réserves et amputée de ses éléments essentiels au changement du statut des femmes. Le protocole de Maputo⁴ n'a pas encore été ratifié en raison de contraintes sociales et religieuses. Cependant, le

Niger s'est engagé au niveau de l'Agenda 2030 en présentant en 2018 la revue nationale volontaire sur les objectifs de développement durable.

Constats

Ce pluralisme juridique⁵ constitue un vrai facteur de blocage, la hiérarchie des normes n'étant pas établie et les régimes se contredisant. Le statut des femmes est donc encore loin de l'égalité prônée dans les différents textes du droit positif.

L'organisation sociale traditionnelle de la société nigérienne est de type patriarcal dans la majorité des communautés. Les huit groupes ethniques du Niger, malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, ont la même perception différenciée des rôles masculins et féminins. Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage, il assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, il prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. La femme, quant à elle, réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et autres membres de la famille⁶.

L'accès des femmes aux services judiciaires est très souvent limité par l'ignorance, par elles-mêmes, de leurs droits et par les coûts élevés de certaines procédures.

Au niveau institutionnel, les cellules genre ne sont pas fonctionnelles, notamment par un manque d'ancrage, de visibilité et d'implication au niveau décisionnel⁷.

Malgré les dispositions juridiques (loi sur le quota) et les efforts d'information et de formation, les indicateurs de participation des femmes dans les instances des décisions au plan politique sont encore faibles⁸.

Éducation

L'alphabétisation reste dramatiquement faible, avec un taux global de 19 % (11 % pour les femmes)⁹, avec des disparités très fortes entre le milieu rural et le milieu urbain où moins d'une femme sur 20 est alphabétisée¹⁰. Or l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes permettent de réduire la mortalité maternelle et infantile et contribuent à une meilleure santé familiale.

Le Niger vit une évolution globale positive concernant la scolarisation des enfants, et en particulier des filles¹¹, mais de façon inégale en fonction des niveaux d'études (primaire,

1 La Constitution accorde le droit à tous d'être propriétaire mais en pratique la loi coutumière s'applique, restreignant le droit d'accès au foncier pour les femmes

2 Initiative 3N : les Nigériens nourrissent les Nigériens

3 Stratégie nationale de prévention et de réponses aux violences basées sur le genre, Stratégie nationale d'éradication de la fistule génitale féminine, Politique nationale de protection sociale, Plan de développement économique et social (PDES), programme sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF), etc.

4 Protocol additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique

5 Droit coutumier, religieux et moderne

6 À l'exception des Touareg et des Peuhl Bororo, communauté de type matriarcale où les hommes assument les tâches domestiques

7 80 % des cellules ne sont pas impliquées dans les activités de leur ministère

8 À titre d'exemple, 3 % des femmes maires, 14 % de femmes au parlement, 22 % de femmes ministres

9 La moyenne pour l'Afrique sub-saharienne est de 63 %

10 Analyse selon genre Niger, ICE pour compte de l'Union Européenne, 2017, p.33

11 Taux brut de scolarisation de 68 % en 2015

secondaire et supérieur) et des domaines de formation. Si le cycle de base (primaire) affiche une nette progression pour les filles¹², ce n'est pas le cas des cycles suivants.

Au niveau de l'enseignement et formation professionnels et techniques on enregistre près de 54 % de filles dans les effectifs totaux en 2014. Cependant, les chiffres aussi cachent des disparités de genre. En effet, au niveau de la tranche d'âge 15-20 ans, toute région confondue, l'indice de parité fille/garçon est inférieur à 1. Ceci est dû notamment à la répartition de l'offre de formation (zones rurales et urbaines) et aux questions de précocité des mariages et des grossesses. On constate aussi que la majorité des filles se retrouvent dans des formations principalement tournées vers l'économie familiale alors que les garçons s'orientent vers les métiers techniques – un classique en matière de stéréotype dans l'éducation/la formation, reflété par la division du travail en place (rôle productif, reproductif et communautaire).

Si on ajoute à cela les rôles sociaux attribués aux filles, l'absence d'infrastructures d'accueil et d'assainissement adéquats et spécifiques selon les besoins de chaque sexe (tels que les salles de vie, les latrines séparées, voire même accès à l'eau potable), l'absence d'opportunité d'emploi liés à l'inadéquation entre l'offre et la demande, il est clair que cela contribue aux difficultés de maintien des filles dans la formation professionnelle, et conséquemment aux difficultés d'accès à l'emploi.

Santé

Actuellement l'excision reste une pratique marginale au Niger (2%). Le facteur majeur pour l'adhésion des communautés à la lutte contre les mutilations génitales féminines a été l'implication des autorités traditionnelles et religieuses.

Le taux de prévalence des violences basées sur le genre est de 63 % pour les femmes¹³. Ces violences prennent les formes d'agression sexuelle, viol conjugal, privation de droit économique, exploitation du travail de la femme et de la fille, mariage précoce et forcé, châtiments corporels, etc. Mais ces pratiques ne sont pas forcément perçues comme une violation des droits de l'enfant ou de la femme par la population (par exemple le mariage précoce est perçu comme une protection de la jeune fille contre la sexualité hors mariage et le déshonneur¹⁴).

La fécondité reste la première norme de valorisation sociale, le pays affichant un taux de natalité de 7,6 enfants par femme. La piété islamique renforce ces comportements, avec l'assurance que c'est Dieu qui donne les enfants et qui pourvoira à leurs besoins. Le mariage précoce a pour conséquence

les grossesses précoces et leurs complications, dont la mortalité materno-infantile¹⁵ et la fistule. Le Niger, ces dernières années, s'est fermement engagé à lutter contre les mariages précoces.¹⁶

Développement local, rural et durable

La tendance à la féminisation de la pauvreté s'est encore renforcée ces dernières années¹⁷. Être femme chef de ménage suppose une rupture qui rend le foyer instable (veuvage, divorce, incapacité ou exode prolongé du mari). Cette situation expose certaines de ces femmes au déplacement dans la ville où elles s'adonnent à l'emploi précaire et la mendicité.

L'agriculture et l'élevage représentent prioritairement les activités économiques y compris celles des femmes mais ces dernières sont confrontées à l'insuffisance et au faible accès aux facteurs de production. Traditionnellement, l'accès à la terre est plus favorable aux hommes dans toutes les régions du pays. En effet, 79,8 % des ménages dirigés par les hommes possèdent au moins un champ contre seulement 4,6 % pour les ménages dirigés par des femmes¹⁸. N'étant pas propriétaires de terre, elles travaillent généralement sur les parcelles de leur mari ou de leur père, sur lesquelles elles n'ont aucun droit. Ce faible accès à la terre des femmes impacte négativement leur jouissance des autres ressources productives telles que les intrants, le crédit et l'encadrement technique. Dans le cadre de l'agriculture pluviale, les femmes pratiquent plus le maraîchage et souvent sur des parcelles de petite superficie.

En matière d'élevage, les hommes sont généralement propriétaires de gros bétail tandis que les femmes pratiquent l'élevage de petits ruminants et de la volaille. Les produits laitiers sont entièrement sous la responsabilité des femmes qui utilisent les revenus obtenus pour des besoins familiaux ou des dépenses personnelles.

L'absence d'accès à l'eau potable (près de deux tiers des ménages en zone rurale en sont privés) induit une charge de travail supplémentaire pour la femme et les enfants, et partant, est un obstacle supplémentaire à la scolarisation des enfants.

Le genre dans les programmes mis en œuvre par LuxDev au Niger

Le Luxembourg, en adhérant, entre autres, à la Déclaration de Busan, s'est engagé à prendre en compte l'objectif d'égalité des sexes dans ses efforts en faveur de développement.¹⁹

Les interventions intégrant une composante genre de ces dernières années ont porté sur :

12 8,2 filles scolarisées pour 10 garçons, à nuancer car le taux d'achèvement reste faible pour les filles (35 %)

13 Analyse selon genre Niger, ICE, 2017, p.27

14 Le Niger a le taux de mariage des enfants le plus élevé au monde avec 24 % des filles mariées avant 15 ans et 76 % avant 18 ans

15 Maternelle : 520 décès pour 100 000 naissances vivantes / Infantile : 51. À noter cependant une forte réduction de la mortalité des enfants grâce à l'introduction de la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans

16 En août 2016, le ministère de la Promotion de la femme et de la protection de l'enfant a mis en place un comité national de coordination pour promouvoir le mariage des filles après 18 ans. Le Niger fait partie des 12 pays qui bénéficient du programme global pour mettre fin au mariage des enfants.

17 Sur les 34 % de l'extrême pauvreté, 73 % sont des femmes chefs de ménage. Au sein de ces ménages, la consommation par tête est inférieure de 45 % à celle des ménages dirigés par des hommes.

18 Analyse selon genre Niger, ICE, 2017, p.24

19 Art. 20.C de la Déclaration de Busan, 2011

L'enseignement, la formation technique et professionnelle

Le programme NIG/017 - Appui au programme national de formation professionnelle et technique et d'insertion des jeunes sortants, a couvert la période 2011-2016. Le programme était renforcé par le programme éponyme NIG/817 en coopération déléguée de l'Union européenne.

Le programme a réalisé un travail important en matière d'appui à une offre équitable et à des opportunités d'apprentissage et d'emplois dans des filières valorisantes : appui à l'élaboration d'un plan de communication visant la levée des barrières socioculturelles entravant l'accès des filles à la filière industrielle, contribution à l'élaboration de données statistiques désagrégées selon le sexe, mesures spécifiques telles que stages professionnels, concours pour l'entrepreneuriat et définition de nouveaux métiers dans les filières existantes. Malheureusement, il a été constaté l'absence quasi-totale de financement des actions spécifiques genre par le Ministère (la majorité des actions genre sensibles sont sous le financement des partenaires techniques financiers). Le rôle de la cellule genre du Ministère n'était pas valorisé lors des programmations et de la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public. La non opérationnalisation de la stratégie sectorielle genre laissait penser que l'engagement en faveur de l'égalité des sexes relevait encore du « discours politique », et que les actions concrètes pour atteindre l'équité mentionnée dans les documents programmatiques restaient insuffisantes.

L'appui continue à travers le programme NIG/024 - Appui au programme national de formation et d'insertion professionnelle qui, pour la période 2016-2020, vise l'augmentation du nombre de filles et de garçons employables dans les filières économiques porteuses de croissance et d'emploi, notamment par un renforcement des capacités de pilotage de l'EFTP. Le programme appui également l'institutionnalisation du genre au sein du Ministère par la conduite d'un audit genre et l'élaboration d'un plan d'institutionnalisation du genre.

Le programme NIG/019 – Appui à la mise en œuvre du programme décennal de développement de l'éducation dans la région de Dosso, a couvert la période 2011-2016.

Le projet a atteint des résultats remarquables en ce qui concerne la scolarisation au cycle de base 1 (primaire), dépassant largement les cibles fixées à l'origine. Ce succès est dû à la mobilisation des partenaires sur des actions de communication : foras communaux, conception de supports écrits et audio, formation des acteurs locaux et notamment des Associations des mères éducatrices (AME), partenariat avec les radios communautaires, prix pour les meilleures filles élèves. Par contre, au niveau des compétences acquises, les lacunes sont importantes²⁰, notamment par la faible qualité des enseignants (surtout dans la maîtrise du français) et l'état des salles de classes et des matériels pédagogiques.

Le cycle de base 2 (premier cycle du secondaire) n'affiche pas une si belle performance. Les adolescentes restent soumises aux problèmes classiques (charge des corvées domestiques qui les empêchent de faire leurs devoirs, mariage précoce, exode, conditions d'hébergement).

Le renforcement des capacités des enseignants et directeurs d'école a également dépassé les prévisions, grâce à la mise en place de cellules d'animation pédagogique, d'unités de renforcement pédagogique et de formations à distance.

Les points focaux SCOFI (scolarisation des filles) ont aussi vu leurs capacités renforcées, tant sur leur rôle que sur le concept de genre, ce qui a permis d'avoir des AME fonctionnelles.

En matière d'alphabétisation, qui est un obstacle majeur à l'autonomisation des femmes au Niger, le projet a soutenu l'implantation et l'opérationnalisation d'un fonds régional (Fonds régional pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FRAENF)). Étant un outil de gestion décentralisée, le processus d'implantation du FRAENF a été long à cause de son caractère novateur pas toujours accepté par le niveau national, sa concrétisation a connu des obstacles liés au non transfert effectifs de compétences aux collectivités territoriales.

Le programme décennal de développement de l'éducation a été suivi du programme sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle²¹, et l'appui de LuxDev à l'éducation continue avec le programme NIG/023 - Appui à l'opérationnalisation du programme sectoriel de l'éducation et de la formation, qui couvre la période 2016-2020 et se donne comme objectif d'accroître le nombre d'élèves inscrits au primaire et au secondaire par un renforcement institutionnel du secteur, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le développement des capacités d'accueil et des dispositifs d'accès aux plus vulnérables (enfants exclus, filles, enfants des zones rurales et péri-urbaines). Le programme appuie ainsi la révision de la Politique nationale de l'éducation et de la formation des filles et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action fédérateur triennal pour les trois ministères (enseignement primaire, secondaire, professionnel et technique), avec au préalable un audit technique en genre du ministère de l'Enseignement professionnel et technique, ce dernier faisant partie de l'appui du NIG/024.

Les programmes NIG/719 (phase I 2011-2014) et NIG/702 (phase II - 2014-2018) - Appui à la qualité de l'éducation, région de Dosso, Maradi, Zinder et Diffa, que LuxDev a exécuté pour compte de la Coopération suisse ont visé l'amélioration de la qualité des enseignants et l'implication des communes et communautés dans la gestion de l'éducation. Ces programmes ont appuyé/appuient respectivement les NIG/019 et NIG/023.

20 Par exemple, pour les régions de Dosso, Maradi, Zinder et Diffa, en CM2 près de 94 % des élèves sont en-dessous du seuil de compétence en lecture, et 80 % en mathématiques

21 Programme décennal de développement de l'éducation (PDDE) 2003-2013, Programme sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle (PSEF) 2014-2024

Le développement local, rural et durable

Le programme NIG/018 - Appui au développement durable dans la région de Dosso, a couvert la période 2011-2016.

Une assistance technique nationale genre a assuré l'appui-conseil et la formation des partenaires et des communautés. La concrétisation de l'approche genre par le programme a consisté à recourir à des mesures incitatives pour les femmes et les jeunes des deux sexes sous forme de discrimination positive (les quotas), des études spécifiques pour mieux appréhender les contextes sociaux sur des thématiques de préoccupation majeure en matière de genre (exemple sur l'accès au foncier) et des actions spécifiques à l'endroit des jeunes ruraux.

En ce qui concerne l'accès aux moyens de production agricoles via un financement, même si un quota de 50 % était instauré pour les organisations de productrices, la cible n'a pu être atteinte, la difficulté d'accès au foncier des femmes restant le principal obstacle. Quant aux jeunes femmes déjà mariées, en plus des difficultés d'accès au foncier, leur statut de dépendance vis-à-vis de leur mari et de leur belle-famille en général ne leur permet pas de jouir librement de ce crédit.

Dans le cadre de la promotion de l'agriculture vers les jeunes, le NIG/018 a mis en place un programme de formation des jeunes des deux sexes sur les techniques de maraîchage en saisons sèche et d'hivernage, en riziculture pluviale et en transformation des produits agricoles. Parmi les participants, on a dénombré 57 % de femmes. Ce résultat sur le plan quantitatif a pu être obtenu grâce à une sensibilisation des prestataires sur l'égalité des chances entre hommes et femmes.

L'analyse de genre des activités agricoles dans les trois villages bénéficiaires de l'aménagement hydro-agricole (AHA) a constitué une porte d'entrée pour aborder les relations de genre dans les trois localités bénéficiaires. Ce fut le début de la négociation sociale, une approche qui a été privilégiée tout au long du processus de réalisation des aménagements. Le programme a également mis en place des mesures de discrimination positive : sur chaque site d'AHA, des superficies ont été aménagées et spécialement affectées aux jeunes et aux femmes.

Les actions spécifiques ont surtout porté sur l'appui-conseil auprès des partenaires d'exécution pour encourager la désagrégation par sexe des données ainsi que la promotion du leadership féminin et des jeunes dans les Organisations de producteurs pour la Chambre régionale d'agriculture²².

Le manque de formation d'initiation sur l'approche genre des acteurs chargés du suivi de proximité reste un défi majeur à relever.

L'appui continue à travers le programme NIG/025 - Appui au développement agricole durable dans la région de Dosso,

Phase II, pour la période 2016-2020. L'objectif principal consiste à respecter une approche équitable en matière de formation des jeunes et d'accès au crédit agricole. À mi-parcours le programme fait état de 49 % de femmes dans les formations et 43 % dans l'accès au crédit.

Le programme NIG/021 - Appui au secteur eau, hygiène et assainissement, en collaboration avec le Danemark, a couvert la période 2012-2016.

Même si le programme ne disposait pas d'un marqueur genre, le secteur eau et assainissement, du fait qu'il s'intéresse à un service considéré comme vital, est globalement réputé favorable au genre. Les activités dans ce domaine ont un impact positif sur la santé, réduisent le poids de la corvée d'eau qui incombe généralement aux femmes et aux jeunes enfants (filles en particulier), dégagent du temps libre pour d'autres activités (génératrices de revenus, scolarisation, alphabétisation, etc.).

On peut cependant relever une action spécifique : le programme a financé des bourses d'études supérieures pour 16 jeunes filles (huit ont obtenu un diplôme de technicien supérieur et huit un diplôme d'ingénieur). Le programme a également veillé à ce que les actions de formation et de sensibilisation soient menées par des binômes homme/femme, ce qui a permis d'adapter les approches selon les sexes dans un contexte rural traditionnel - une bonne pratique à retenir !

L'appui continue à travers le programme NIG/026 - Appui au secteur de l'eau et de l'assainissement, qui couvre la période 2016-2020. L'appui, au niveau de genre, vise un renforcement des capacités des acteurs sur le genre et la mise en place d'indicateurs sexospécifiques. Dans la réalité sociale du Niger, la corvée d'eau est souvent dévolue aux femmes (et aux enfants). En contribuant à assurer l'accès des ménages et des usagers de l'espace pastoral à l'eau potable, le programme s'engage à réduire cette corvée.

Enjeux en matière de genre

Des progrès en matière d'égalité des sexes sont liés à des avancées sur les points suivants :

- on considère que l'accès et le contrôle du foncier est un objectif stratégique pour l'autonomisation de la femme au Niger ;
- les taux de natalité et de mariage précoce, parmi les plus élevés au monde, baissent significativement. Cela implique que les femmes sont en contrôle de leur corps et de leur santé sexuelle et reproductive, et que les couples soient conscients de la nécessité d'une réduction de la croissance démographique afin que l'économie du pays puisse faire face à la demande de sa population ;
- l'âge du mariage des filles est relevé à 18 ans ;

²² Avec les élections consulaires de 2014, on a également assisté à l'émergence de femmes leaders au sein de l'organisation. Celles-ci qui étaient au nombre de 6 sur 44 consulaires, sont passées à 25 sur 72 (en comptant une seule femme consulaire au niveau du bureau exécutif en tant que trésorière générale adjointe)

- la population est alphabétisée et éduquée ;
- les disparités en matière de division sexuelle du travail sont fortement réduites (rôles de production, reproduction et communautaire) ;
- le droit positif s'impose à la coutume et au droit religieux lorsqu'ils sont concomitants, et est appliqué ;
- les réserves émises lors de la ratification de la CEDEF sont levées et le Protocole de Maputo est ratifié.

Pistes

- impliquer les autorités religieuses et traditionnelles dans toute action de promotion de l'égalité de genre ;
- travailler avec la société civile et renforcer ses capacités, car elle joue un rôle prépondérant au Niger dans la protection et la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ;
- renforcer l'appropriation de l'égalité des hommes et des femmes au sein des ministères et administrations pour que son intégration dans les politiques et les programmes passe de la théorie à la réalité ;
- appuyer le développement des infrastructures scolaires et de santé, notamment en termes d'eau, d'assainissement et de capacité d'accueil ;
- favoriser les actions positives pour combattre la paupérisation des femmes chefs de ménage ;
- soutenir l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des enfants à tous les niveaux et notamment la cible de tous les enfants qui accèdent au cycle de base 1 et dont 90% l'achèvent dans de bonnes conditions d'ici 2024 ;
- améliorer la qualité de l'enseignement en poursuivant les efforts de formation des enseignants ;
- soutenir les associations des mères éducatrices ;
- améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés-ées pour garder une motivation à la scolarisation ;
- travailler sur les deux dimensions du genre et non uniquement sur la femme ; l'inclusion des hommes dans la démarche vers l'égalité des sexes est un élément incontournable et indispensable, quel que soit le secteur.

Sources

- analyse selon le genre NIGER, *International Consulting Expertise* pour compte de l'Union européenne, 2017 ;
- revue nationale volontaire sur les ODD au Niger, 2018 ;
- plan de développement économique et social (PDES) du Niger ;
- Niger 2035 : Stratégie de développement durable et de croissance inclusive ;
- *Social Institutions and Gender Index (SIGI)* du Niger, OCDE ;
- profil genre Niger, Agence française de développement (AFD) ;
- UNFPA Niger : Être une femme au Niger ;
- politique nationale genre du Niger ;
- rapportage des programmes NIG (DTF, rapports d'avancement, rapports d'évaluation, notes de capitalisation sur le genre des programmes NIG/018 et NIG/019) ;
- étude sur l'accès au foncier agricole des femmes jeunes et plus âgées et des jeunes hommes dans la région de Dosso, LuxDev.





Document interne, réalisé et produit par
Véronique MEYERS, experte genre
2019

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



LUXDEV

A 10, rue de la Grève | L-1643 Luxembourg

T +352 29 58 58 1 | F +352 29 58 58 200 | E contact@luxdev.lu



facebook.com/LuxDevHQ

luxdev.lu



Agence luxembourgeoise pour la
Coopération au développement